



Depuis quelques années, le transport non urgent des patients en ambulance privée est soumis à une législation régionale qui a pour but de **renforcer la qualité du service rendu au patient**.

Ce Décret du Gouvernement Wallon du 29 Avril 2004 impose, que tous les services d'ambulances faisant du transport non urgent en Région Wallonne, reçoivent l'agrément des autorités compétentes.

Une partie de cet agrément concerne la formation du personnel servant sur les ambulances.

**En mai 2011, les 2 ambulanciers qui prendront en charge un patient pour un transport non urgent devront avoir suivi une formation TMS (Transport Médico Sanitaire) de 120h et devront avoir réussi l'évaluation finale auprès d'un centre de formation agréé.**

Dans ce cadre précis, le CEPS asbl vient d'obtenir l'agrément des autorités wallonnes pour dispenser cette formation et organiser les stages des candidats.

**[Une formation AGREE est donc dès aujourd'hui disponible au CEPS.](#)**

En outre et pour répondre aux exigences du Décret Wallon, les recyclages ( 12h obligatoires pour l'ambulancier TMS breveté) sont aussi dispensés.

# Formation TMS (transport médico-sanitaire)

## Objectifs

- » Etre apte à transporter en véhicule sanitaire et ambulance des patients dont l'autonomie est restreinte (Transport Non Urgent).
- » Avoir les compétences pour pouvoir déceler une aggravation non prévisible de l'état de santé du patient et mettre tout en œuvre pour lui apporter une aide rapide et efficace.
- » Savoir transporter confortablement tout patient en rapport avec les exigences de son handicap, de sa maladie, de son appareillage, de son âge ou de son origine.
- » Apporter une aide adéquate et un service professionnel à tout patient dans le cadre de la profession d'ambulancier, sur le territoire de la Région Wallonne, lors des transports non urgents.

### | Personnes concernées

Toute personne désireuse de devenir ambulancier dans les services de transport médico-sanitaire de la Région Wallonne.

### | Pré-requis

Avoir 18 ans.  
Savoir lire, écrire et comprendre la langue française.

### | Qualité du candidat

Etre de bonne présentation et d'hygiène impeccable.  
Etre à l'écoute de l'autre.  
Pouvoir justifier d'une bonne conduite  
Avoir un permis de conduire est un atout pour la profession future.

## Programme

### | Sur un total de 120 heures en alternance de cours théoriques et pratiques

- » Premiers secours à personne, réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation externe automatique
- » Notions génériques de l'ambulancier (Anatomie – physiologie – les paramètres vitaux– l'utilisation de l'oxygène, techniques de pansement, états de choc)
- » Eléments spécifiques à l'ambulancier dans le cadre du TMS (Transport des patients, les véhicules et la sécurité, l'évaluation et la manipulation du patient, techniques d'accompagnement du patient, aspects administratifs de la profession, le matériel, le reconditionnement, l'hygiène, la manipulation des malades...)
- » Prises en charge particulières (Patients appareillés, aspects particuliers de la fin de vie, personnes âgées, personnes handicapées, ...)

### | Obtention du Brevet d'ambulancier TMS

A l'issue de la formation, le candidat doit réussir une validation des connaissances, réaliser un stage dans un service d'ambulance agréé, présenter avec succès une épreuve intégrée devant un jury.

### | Formule et organisation

Minerval (enseignement, stage, support de cours, matériel didactique)  
Enseignement de jour réparti sur des semaines de 5 jours.  
Groupe de maximum 15 personnes  
Réalisation du stage en entreprise de jour.



## Formation TMS (Transport médico-sanitaire)

| **Durée**

**120 heures en alternance de cours théoriques et pratiques**

+ 40 heures de stage en service d'ambulances agréé Région Wallonne.

Epreuve intégrée (UF 6) avec présentation orale d'un travail de fin d'étude ainsi qu'une mise en situation globale.

| **Lieu de la formation**

**Enseignement** : Centre Européen pour la Sécurité, Rue de la Providence, 114 - 6030 Charleroi.



### Renseignements et inscriptions :

CEPS asbl Rue de la Providence, 114 - 6030 Marchienne-au-Pont (Charleroi).

Tél. 071 31 56 46 | pauline.demil@ceps-esm.be

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.ceps-esm.be](http://www.ceps-esm.be)